

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

21 SEPTEMBRE 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE* du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **LUNDI LE 21 SEPTEMBRE 2009**, à 19 h 00 (7 h 00 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Paul Coulombe	, maire d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde	, maire de Béarn
Monsieur Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
Monsieur Kim Gauthier	, maire de Fugèreville
Monsieur Joey Gaudet	, maire suppléant de Guérin
Madame Marie Lefebvre	, mairesse de Kipawa
Madame Nadia Bellehumeur	, mairesse suppléante de Laverlochère
Monsieur Marc Champagne	, maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette	, maire de Moffet
Madame Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec
Monsieur Maurice Rivard	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
Monsieur Gérard Pétrin	, maire de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Réjean Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
Monsieur Philippe Barette	, maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Sylvain Trudel	, maire de la ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre
et préfet de la MRC

SONT ABSENTS :

Monsieur Gérald Charron, maire de Laforce
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Normand Roy , maire de St-Eugène-de-Guigues

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

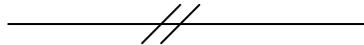
L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal, le conseil constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, aux membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance à 19 h 00 et adoption de l'ordre du jour.

09-09-360

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.



Tel que demandé par le conseil des maires, il s'agit d'une séance extraordinaire (spéciale) ayant pour seul sujet à l'ordre du jour le rapport Brien sur le « Potentiel hydroélectrique au Témiscamingue ».

09-09-361

Dépôt et présentation du rapport Brien concernant le portrait de l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue intitulé « Développer ensemble le potentiel du territoire ».

Monsieur Pierre Brien, consultant, assiste à la réunion. Monsieur Brien dépose et présente son rapport intitulé « Développer ensemble le potentiel du territoire », conformément au mandat reçu de la SDT et de la MRCT (résolution n° 05-09-212 du 20 mai 2009) et tel que convenu, le 2 septembre 2009 (résolution n° 09-09-318).

Résumé (à titre indicatif)

L'énergie est une ressource stratégique d'une grande importance autant pour le développement économique que pour répondre aux besoins de consommation des sociétés modernes.

Hydro-Québec doit faire face dans l'avenir à des demandes accrues pour le Québec, de même qu'en Ontario et aux États-Unis.

La MRC de Témiscamingue présente un potentiel hydroélectrique indéniable!

Hydro-Québec a des installations sur la rivière des Quinze :

Centrales	Année	Puissance	Hauteur de la chute	Municipalité
Première chute	1968	124 MW	22 m	Notre-Dame-du-Nord (centrale et barrage)
Rapides-des-Quinze	1926	90 MW	27 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale) Guérin – Angliers (barrage)
Rapide-des-Îles	1966	146 MW	26 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale et barrage)
Au privé : Winneway	1938	3,1 MW		Laforce

Les projets analysés sont principalement :

- Angliers (La Régionale);
- Projet autochtone (Kipawa-Innergex);
- Tabaret d'Hydro-Québec;
- Centrale Winneway (Algonquin Power).

Le contexte de production d'énergie par le secteur privé a évolué de façon significative au cours des derniers mois.

L'objectif du rapport consiste à faire état de la situation, de permettre un constat commun et d'établir une marche à suivre pour accélérer le développement des projets choisis dans un contexte de développement durable et de maximisation des retombées.

Contexte et principaux intervenants

- Hydro-Québec (construction, production, transport et distribution);
- Régie de l'énergie (tarification et conditions);
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – MRNF – (droits hydrauliques);
- Le BAPE (évaluation et examen des impacts des projets sur l'environnement).

Documents clés

- La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 (MRNF);
- Le Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec;
- Le guide « Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales de 50 MW et moins » (MRNF);
- Le Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins;
- La décision de la Régie de l'énergie du 13 juillet 2009 (D-2009-094).

Selon la Stratégie énergétique du Québec, l'objectif du gouvernement et d'Hydro-Québec est de lancer 4 500 MW de nouveaux grands projets d'ici 2015, dont fait partie le projet Tabaret.

Hydro-Québec demeure responsable des projets de plus de 50 MW.

Selon le guide du gouvernement du Québec, les projets de moins de 50 MW sont possibles, mais uniquement sous le contrôle (majoritaire) des communautés locales ou autochtones, ainsi que la participation du programme d'achat d'énergie d'Hydro-Québec.

La première étape du processus est la demande d'avis de préféabilité d'un site au MRNF. Les projets sont évalués, selon le guide, en fonction du « Potentiel de développement hydroélectrique ainsi que la compatibilité avec les infrastructures actuelles et futures d'Hydro-Québec et de leur gestion ». Le gouvernement et Hydro-Québec ont lancé officiellement le 15 juillet 2009 un appel d'offres pour l'achat d'un bloc de 150 MW issu de projets communautaires (moins de 50 MW). Sur approbation de la Régie de l'énergie, la durée des contrats sera de 20 ans et le distributeur (Hydro-Québec) offrira un prix d'achat de 0,07,5 \$ à partir de 2010 indexé à 2,5 % par année.

Il existe une grande cohérence entre les différents documents et les instances concernées, autant en regard du processus que des objectifs.

Situation au Témiscamingue

Les discussions sur la réalisation de projets au Témiscamingue s'étirent depuis un certain nombre d'années.

- **Angliers** – La Régionale – 25 MW – 1992 – estimé 80 M\$:

Droits hydrauliques obtenus du MRNF, contrat signé avec Hydro-Québec, BAPE et autres autorisations acquises. Projet en attente – pas de rentabilité dans le contexte actuel, causé par la hausse des coûts de construction; aucune redevance à la MRC et Premières Nations, sauf à la municipalité d'Angliers, estimé à 100 000 \$ / an.

La renégociation du contrat (à la hausse) avec Hydro-Québec, de même que la restructuration du projet afin de l'inscrire dans le nouveau processus d'appel d'offres des projets communautaires (moins de 50 MW) semblent des conditions nécessaires à sa réalisation.

- **Kipawa** communautés autochtones et Innergex – 42 MW – 1995 – estimé à 100 M\$:

Conditions nécessaires à sa réalisation :

- ⇒ Obtentions des droits hydrauliques du MRNF;
- ⇒ Abandon du projet Tabaret d'Hydro-Québec (les projets Kipawa et Tabaret situés sur le même plan d'eau (Kipawa) sont incompatibles);
- ⇒ Entente avec la MRCT et les municipalités;
- ⇒ Réussir avec succès l'appel d'offres chez Hydro-Québec;
- ⇒ Études concernant les impacts et la rentabilité;
- ⇒ Approbation du BAPE.

- **TABARET** d'Hydro-Québec – 130 MW – 1997 – estimé à 400 M\$:

Le projet est inscrit au Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec et fait partie du portefeuille cible de 4 500 MW pour le Québec d'ici 2015. L'entente de 2001 entre Hydro-Québec et la MRCT devra être renégociée, à la hausse. Une telle entente est également nécessaire avec les Premières Nations. Hydro-Québec devra également poursuivre les études et analyses requises et soumettre le projet au processus d'évaluation standard, dont le BAPE.

- **Centrale Winneway** (Algonquin Power) – 3,1 MW – 1938 :

Le contrat entre Hydro-Québec et Algonquin Power arrivera à échéance bientôt. Il existe une opportunité potentielle pour un partenariat avec les Premières Nations de Longue-Pointe.

Une évaluation s'impose concernant l'option de prise en charge localement, afin de redéfinir les bénéfices d'exploitations locales de même qu'une mise à niveau du site et des équipements.

Recommandations

Suite à l'analyse des options envisagées, la recommandation est : Appui au projet Tabaret.

Étapes (recommandations) :

- 1) Adopter un cadre avec des principes de base qui doivent être respectés dans les projets de développement hydroélectrique. Cette étape doit faire l'objet de discussion et de consultation dans le milieu pour être bonifiée de même que s'assurer de sa compréhension.

Principes

- 1.1) Respecter les conditions de développement durable;
- 1.2) La MRC est l'intervenant local pour le milieu et se prononce sur la qualité des projets. Elle agit également comme intermédiaire qui assume la coordination sur le territoire;
- 1.3) Les projets doivent inclure une entente de partenariat avec la MRC qui comprend :
 - ⇒ Volet participatif : Identification des enjeux, consultation, gestion du projet;
 - ⇒ Volet financier : Redevances à la MRC.
- 1.4) La MRC demande au promoteur de soumettre une proposition de partenariat aux communautés autochtones concernées qui comprend :
 - ⇒ Volet participatif : Identification des enjeux, consultation, gestion du projet;
 - ⇒ Volet financier : Redevances ou autres partenariats.
- 1.5) La MRC s'engage à partager les redevances avec les communautés affectées en fonction des critères suivants :
 - ⇒ Volet associé aux zones affectées (redevances permanentes de 25 %);
 - ⇒ Volet perte d'opportunités (redevances temporaires – à négocier);
 - ⇒ Volet circonstances exceptionnelles (redevances temporaires ou permanentes – à négocier).
- 1.6) La MRC s'engage à affecter sa part des redevances dans une proportion minimum de 75 % dans un fonds de développement économique;
- 1.7) La MRC est disposée et souhaite établir un partenariat avec les autochtones pour combiner des ressources financières des redevances et travailler au développement économique dans un esprit de partenariat.

- 2) Adopter une résolution de la reconnaissance du projet Tabaret comme étant le projet avec le plus de potentiel pour le milieu;
- 3) Adopter une résolution des conditions d'appuis au projet Tabaret pour entreprendre une négociation ferme et sincère motivée par le succès.

L'entente intervenue en 2001 entre Hydro-Québec et la MRCT est considérée comme échue et doit être remplacée par une nouvelle entente, entre autres aux conditions suivantes :

- 3.1) Processus conjoint tout au long du projet pour identifier les impacts et mesures d'atténuation envisagées ainsi que les opportunités associées au projet;
 - 3.2) Contrôles et mesures d'atténuation spécifique envisagées pour les questions associées à la qualité de l'eau. Il s'agit d'un point très important pour les communautés du secteur Sud du Témiscamingue;
 - 3.3) Participation à la gestion des eaux sur le territoire et développement d'expertise locale;
 - 3.4) Bonification des redevances et calendrier de paiements modifié. Support pour expertise et coût de gestion du dossier;
 - 3.5) Maximisation des retombées locales de construction;
 - 3.6) Collaboration pour d'autres enjeux importants pour le milieu : développement de projets d'efficacité énergétique et réalisation d'autres projets hydroélectriques importants pour le milieu.
- 4) Commencer des discussions avec les municipalités du secteur Sud pour déterminer la compensation ou part de la redevance qui sera négociée pour le secteur. La compensation se fera sur 2 principes : la compensation au secteur affecté et la compensation associée à la perte d'opportunité;
 - 5) Adopter une position d'appui à la réalisation du projet Angliers en conformité avec les principes du développement des ressources hydroélectriques. Appuyer les démarches d'ajustements aux contrats ou autres modalités d'accommodements possibles. Faire connaître à H-Q, la volonté ferme du milieu de voir se réaliser ce projet tout comme celui de Tabaret;
 - 6) Établir une entente avec la municipalité d'Angliers pour déterminer les modalités de la gestion des redevances en respect des principes du cadre de développement des ressources hydroélectriques. L'entente se fera en respect des principes de compensation du secteur affecté incluant la reconnaissance d'un dossier préalable à l'adoption du cadre et que la municipalité a supporté des efforts particuliers dans ce dossier;
 - 7) Adopter une résolution d'appui pour entreprendre des démarches en partenariat avec ou en appui à la communauté de Long point pour faire de cet équipement d'ici quelques années une propriété régionale communautaire et/ou autochtone;

- 8) Faire connaître la position de la MRC aux différents acteurs concernés (Conseil des municipalités affectées, entreprises privées, Hydro-Québec, gouvernement du Québec, député) par transmission des résolutions, mais surtout par un suivi intense avec les acteurs concernés par le biais de rencontres;
- 9) Exprimer clairement aux communautés autochtones les zones de collaboration possibles : consultation sur les principes du cadre, souhait d'en bâtir un commun à terme sur les ressources naturelles, l'appui du milieu au promoteur est conditionnel à des offres de partenariat sérieuses faites aux communautés autochtones, travail conjoint à l'identification des enjeux et opportunités associées aux différents projets, combinaison des ressources dans la gestion des redevances pour faire du développement économique commun;
- 10) Rapidement identifier et affecter des ressources pour le suivi et la gestion du dossier pour s'assurer du progrès constant des intérêts et positions de la MRC de Témiscamingue.

En conclusion

« Le dossier actuel est très intéressant. Les opportunités de projets rentables sont parfois rares, mais peu offre le potentiel de celui-ci. Les enjeux sont à plusieurs dimensions : relation avec les autochtones, gestion de l'environnement, faisabilité réelle des projets et délais, retombées économiques pour le milieu et gestion participative du milieu. Tous des aspects fascinants et au cœur des réalités d'aujourd'hui.

Il me semble évident que le secteur de l'hydroélectricité reste porteur en dépit de soubresauts dans l'économie Nord-Américaine. Un projet répond plus clairement aux objectifs de la collectivité québécoise et a plus de chance de se faire. Il s'agit du projet de 130 MW d'Hydro-Québec. Avant d'envisager tout autre scénario, il faut aller au bout de l'exploration des possibilités de celui-ci et procéder aux autres phases de son avancement. Le milieu ne peut rester passif et doit assumer une position claire et faire preuve de leadership dans ce partenariat pour rassembler les acteurs qui exprimeront de la réticence au départ causé par la perte d'opportunités ou par d'autres préoccupations légitimes. Toutefois, l'intérêt collectif doit guider la MRC dans sa prise de position.

Les corridors de rapprochement existent. Il suffit de persister, d'informer adéquatement et de faire preuve de respect.

La question autochtone demeure plus complexe et la MRC a une contribution à faire dans ce dossier, mais il n'en demeure pas moins que le promoteur et dans le cas actuel, H-Q, doit faire preuve d'habileté et d'ouverture dans ces discussions avec les autochtones d'ici. Le mot partenariat doit se faire avec son véritable esprit et seule cette voie contribuera à bâtir une véritable confiance. Le milieu peut jouer un rôle de médiation important dans ce dossier. Peu importe l'issue, la cohabitation existe aujourd'hui et existera encore demain. Il faut même dans le désaccord conserver la confiance et le respect.

La possibilité de réaliser un projet rentable à l'échelle québécoise et locale se présente à nous. Par le passé, les projets n'ont pas avancé pour des raisons qui sont souvent externes à la volonté du milieu. Dorénavant, ce ne sera plus le cas. La balle est dans notre camp. »

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Kim Gauthier

- ❖ Que le rapport soit accepté;
- ❖ Que le comité administratif de la MRCT, accompagné de messieurs Paul Coulombe, maire d'Angliers et Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel, soit mandaté afin d'entreprendre le suivi des recommandations du rapport et faire le point aux conseils des maires sur les décisions selon les différentes étapes pour l'avancement et la réalisation du projet Tabaret, dont la recommandation n° 1 portant sur l'élaboration « d'un cadre avec des principes de base qui doivent être respectés dans les projets de développement hydroélectrique ».

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	15	11 658
Contre	2	3 200

Madame la conseillère de comté, Marie Lefebvre (Kipawa) et monsieur le conseiller de comté, Philippe Barette, (Témiscaming), votent contre l'adoption de la résolution et inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée

09-09-362

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Paul Coulombe
appuyé par M. Réjean Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 22 h 15.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

<p>AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une session subséquente.</p>
--

